



Communication sur le progrès 2015 ANF Immobilier



This is our **Communication on Progress** in implementing the principles of the **United Nations Global Compact** and supporting broader UN goals.

We welcome feedback on its contents.



Paris, 1^{er} Février 2016,

Déclaration de renouvellement de l'engagement d'ANF Immobilier au Pacte Mondial

En 2014, ANF Immobilier a adhéré au Pacte Mondial et s'engage ainsi à intégrer les dix principes fondamentaux du Pacte Mondial des Nations Unis dans sa politique groupe, de progresser chaque année sur ces principes, ainsi que de communiquer annuellement sur ses bonnes pratiques.

Depuis plusieurs années, ANF Immobilier a choisi d'inscrire le développement durable au cœur de sa stratégie en raison des enjeux environnementaux, sociaux et sociétaux de son activité de foncière.

Au cours de l'année 2015, ANF Immobilier est entrée dans une phase de formalisation de sa politique RSE avec le déploiement de son plan d'actions défini sur une période de 3 ans. Ce plan décline les pistes et les actions à déployer au cours des années à venir. Des objectifs y sont associés, notamment en termes de collectes d'indicateurs permettant de suivre l'empreinte « sociétale » et « environnementale ». En complément, notre société favorise le dialogue avec les parties prenantes pour mutualiser ces engagements.

Notre communication sur les progrès réalisés en 2015 présente de manière synthétique les actions menées par ANF Immobilier et témoigne des mesures prises pour intégrer le Pacte Mondial et ses principes dans notre stratégie, notre culture et nos activités quotidiennes.

En qualité de Président du Directoire d'ANF Immobilier, je réitère notre engagement de faire des dix principes du Pacte Mondial des principes et des valeurs clés de notre entreprise.

Renaud Haberkorn

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Haberkorn', written over a horizontal line.

Siège social : 1, rue Georges Berger - 75017 Paris - France
Tél : +33 (1) 56 33 12 20 Fax : +33 (1) 56 33 85 99
www.anf-immobilier.com

ANF IMMOBILIER Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 19 009 271 € - 568 801 377 00 157 RCS Paris



Communication sur le progrès – 2015

ANF Immobilier a signé le Pacte des Nations Unies en 2014 et a ainsi confirmé son engagement de respecter les dix principes du Pacte Mondial relatifs aux droits de l'Homme, aux conditions de travail, à l'environnement ainsi qu'à la lutte contre la corruption.

Rappel des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies :

Droits de l'Homme

1. Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme
2. Veiller à ne pas se rendre complice de violations des droits de l'Homme

Conditions de travail

3. Respecter la liberté d'association et reconnaître le droit de négociation collective
4. Eliminer toutes les formes de travail forcé ou obligatoire
5. Abolir de manière effective le travail des enfants
6. Eliminer la discrimination en matière d'emploi et de profession

Environnement

7. Appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement
8. Entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement
9. Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement

Lutte contre la corruption

10. Agir contre la corruption sous toutes ses formes

Droits de l'Homme

1. Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme
2. Veiller à ne pas se rendre complice de violations des droits de l'Homme

POLITIQUE

ANF Immobilier est présente au sein des métropoles régionales françaises, et les relations avec ses clients et ses fournisseurs sont régies par les législations française et européenne. En raison de ses métiers et de son périmètre géographique, ANF Immobilier est peu exposée au risque de violation des droits de l'Homme. ANF Immobilier qui a choisi d'adhérer en 2014 au Pacte Mondial des Nations Unies, a dans le même temps, initié une politique d'achats responsables avec ses prestataires et ses fournisseurs.

PRINCIPALES ACTIONS 2015

- En 2014, ANF Immobilier a souhaité rédiger une « charte éthique interne » qui reprend le Code de déontologie existant. Dans cette charte, ANF Immobilier s'engage auprès de ses collaborateurs, partenaires commerciaux et actionnaires à respecter des principes et valeurs tels que l'égalité, le bien-être et le confort des salariés, le respect des droits de l'homme et conventions fondamentales de l'OIT ou encore la loyauté des pratiques d'affaires. **Cette charte a été mise en place en 2015 et sera déployée en 2016.**
- **Mise en place d'une Charte d'Achats Responsables qui sera déployée en 2016 :**
ANF Immobilier attend notamment de ses prestataires et fournisseurs le respect des Droits de l'Homme. En adhérant à cette charte, le prestataire commercial s'engage, pour son compte et celui de ses éventuels sous-traitants, à mettre en œuvre les moyens nécessaires au respect des dix principes du Pacte Mondial ainsi qu'aux Conventions fondamentales de l'Organisation du Travail, placés en annexe de la Charte.

Conditions de travail

3. **Respecter la liberté d'association et reconnaître le droit de négociation collective**
4. **Eliminer toutes les formes de travail forcé ou obligatoire**
5. **Abolir de manière effective le travail des enfants**
6. **Eliminer la discrimination en matière d'emploi et de profession**

POLITIQUE

La nature de l'activité de foncière d'ANF Immobilier n'entraîne pas de risques directs liés aux conditions de travail de ses salariés. ANF Immobilier est soumis au droit français et s'engage à respecter le Code du travail français dans son intégralité, notamment les aspects liés au travail des enfants, au travail forcé et au respect de la législation en termes d'emploi des personnes handicapées.

PRINCIPALES ACTIONS 2015

- S'agissant des principes relatifs au respect de la liberté d'association, la reconnaissance du droit de négociation collective, l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire, et l'abolition de manière effective du travail des enfants, ANF Immobilier considère qu'il n'y a pas de risques directs, ni indirects car ses fournisseurs sont soumis à la législation française. Ces principes sont en outre, inclus dans la politique d'achats-responsables de la société.
- **ANF Immobilier veille à assurer une égalité de traitement dans la gestion des ressources humaines et lutter contre toutes les formes d'inégalité :**
 - Mixité homme-femme : un rapport sur l'égalité homme/femme est présenté chaque année au Comité des Rémunérations. Il permet notamment de veiller à une concordance des salaires homme/femme.
 - Par ailleurs, depuis fin 2009, ANF Immobilier applique un accord de branche en faveur de l'emploi des seniors.
- **Poursuite de l'engagement avec le CREPI et l'association B&P Environnement :**

L'initiative mise en place depuis 2008 entre ANF Immobilier et le CREPI – Clubs Régionaux d'Entreprises Partenaires pour l'Insertion est toujours d'actualité. Les jeunes en difficulté sont accueillis chez ANF Immobilier une fois par mois par leur parrain afin de les aider dans leur recherche d'emploi. Ce travail mensuel assure ainsi un accompagnement régulier. Par ailleurs, ANF Immobilier fait appel à l'association B&P Environnement pour la collecte et le recyclage de ses déchets papier et cartons. Cette association, reconnue comme « entreprise adaptée », favorise l'insertion des handicapés dans le monde du travail tout en œuvrant pour l'environnement.
- La **Charte éthique interne mise en place en 2015 et déployée en 2016**, rappelle la politique de non discrimination en matière d'emploi menée par ANF Immobilier.

Environnement

7. Appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement
8. Entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement
9. Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement

POLITIQUE

Pleinement consciente des enjeux environnementaux, sociaux et sociétaux de son activité en tant que foncière des centres-villes existants et émergents, la société a fait le choix d'une stratégie RSE à 360°. Les échanges réalisés dans le cadre des Comités RSE ont permis à ANF Immobilier d'analyser ses impacts environnementaux et sociétaux avec pour objectif de prioriser ses enjeux RSE.

PRINCIPALES ACTIONS EN 2015

- **Maîtrise des risques environnementaux, prévention des pollutions et mesures prises en faveur de la santé et la sécurité :**
Dans le cadre de la politique de travaux et d'entretien des immeubles, les rénovations portent notamment sur la mise en place de fenêtres à double vitrage favorisant l'isolation énergétique et sonore des appartements, traitement de l'amiante...
- **Mesurer la performance énergétique des bâtiments pour la maîtrise de l'impact environnemental du patrimoine et des activités d'ANF Immobilier :**
Depuis 2014, des indicateurs ont été mis en place afin de mesurer l'empreinte environnementale et sociétale des activités d'ANF Immobilier : consommation énergétique, consommation d'eau, émission de gaz à effet de serre ou encore la connectivité du patrimoine. Ce bilan a été renouvelé en 2015.
- **Certifications environnementales :**
 - Les démarches de certifications font partie intégrante de la politique de développement et d'investissement d'ANF Immobilier. La faisabilité d'une certification HQE est étudiée en amont sur tous les projets en développement.
 - En 2015, délivrance de la certification NF HQE® Bâtiments Tertiaires et de la certification BREEAM au niveau *Very Good* en phase de réalisation (Silky Way à Lyon /Villeurbanne).
- **Implication des parties prenantes externes dans la politique RSE de la société :** différentes interviews ont été réalisées et publiées dans le rapport annuel 2015.

- **Mise en œuvre d'une gouvernance efficiente de la politique RSE et implication du Comité de Direction dans son pilotage :**
 - Un responsable RSE a été nommé au cours de l'exercice 2015.
 - L'accompagnement d'ANF Immobilier par un prestataire pour définir et déployer la stratégie RSE s'est poursuivi en 2015.
 - Le Comité RSE mis en place en 2014 et présidé par le Président du Directoire, s'est réuni à plusieurs reprises en 2015 afin de poursuivre sa politique de développement durable à court terme et long terme et les objectifs sociaux environnementaux associés, ainsi que suivre l'évolution du plan d'actions triennal qu'il a défini autour d'une vingtaine d'axe à horizon 2018.
 - La politique RSE a été présentée lors du Conseil de Surveillance du 6 novembre 2015.

- **Mise en place d'un questionnaire annuel des principaux fournisseurs et prestataires sur leur politique de développement durable :**
 - 63% des fournisseurs ayant répondu à l'enquête de la Foncière relative à leur pratique en matière de développement durable, se sont fixés des objectifs de réduction de leurs consommations énergétiques.
 - Le taux de réponses au questionnaire annuel en 2015 représente 23% du volume d'achat de la société, l'objectif étant d'atteindre les 50%. Le volume d'achats considéré est celui des 80 plus importants prestataires en termes de volumes d'achats sur l'exercice 2014.

- **La diffusion des principes de développement durable dans la politique d'achats et le suivi des pratiques des fournisseurs et prestataires en la matière :** Mise en place en 2015 de la Charte Achats Responsables qui sera déployée en 2016.

- **Une politique d'éco-gestes partagée par les salariés** - Plusieurs bonnes pratiques visant à réduire l'empreinte carbone de la Société sont d'ores et déjà mises en œuvre par les salariés depuis plusieurs années. Certaines sont listées ci-après :
 - récupération et recyclage des piles et du matériel informatique par le service informatique ;
 - récupération des bouchons plastiques et mise à disposition auprès d'une association spécialisée en charge de leur recyclage ;
 - tri du papier et collecte effectuée par B&P Environnement, dont l'activité contribue à insérer les personnes handicapées dans le monde du travail ;
 - rénovation de l'éclairage des locaux avec des luminaires LED pour améliorer le confort visuel et diminuer les consommations énergétiques ;
 - déploiement d'une politique d'EDI – Échange de données informatisées – permettant de recevoir des factures dématérialisées plutôt que sous format papier.

- **Journée RSE pour l'ouverture des salariés à la solidarité et à l'environnement :** Le 23 septembre 2015, ANF Immobilier a organisé une journée au sein du Parc National des Calanques, sur l'une des îles de l'archipel du Frioul, aux fins de sensibiliser les salariés sur les menaces et les risques auxquels cet archipel est exposé. Encadrés par le personnel du Parc des Calanques, les salariés ont participé à une opération d'arrachage des plantes qui menacent ce milieu naturel fragile et concurrencent les plantes locales.

- Les objectifs de développement durable font partie intégrante des modalités de définition de l'intéressement des salariés. 20 % des critères d'intéressement sont définis sur des objectifs de développement responsable et encouragent les salariés à proposer des projets de partenariats et à s'impliquer dans des actions de soutien de l'insertion professionnelle.

Lutte contre la corruption

10. Agir contre la corruption sous toutes ses formes

POLITIQUE

ANF Immobilier s'engage à lutter contre toutes les formes de corruption.

PRINCIPALES ACTIONS 2015

- **La Charte éthique d'ANF Immobilier**

Mise en place en 2015 et déployée en 2016, elle a vocation à s'adresser à tous les collaborateurs de la société. Les principes protégés par cette Charte sont notamment :

- Respect des lois en vigueur,
- Conflits d'intérêts,
- Opportunités commerciales,
- Usages commerciaux,
- Lutte contre la corruption.

- **La Charte d'Achats Responsables**

Mise en place en 2015 et déployée en 2016, cette charte constitue le cadre de référence pour toute relation entre ANF Immobilier et ses partenaires commerciaux. Cette charte prévoit des règles déontologiques notamment :

- Refus des gratifications et des cadeaux excessifs des partenaires commerciaux,
- Lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent,
- Ecarter toute situation pouvant présenter un conflit d'intérêt.

- **Lutte contre le blanchiment des fonds et le financement du terrorisme**

Les actes d'acquisitions et de cessions signés par ANF Immobilier intègrent systématiquement une clause de lutte contre le blanchiment des fonds et le financement du terrorisme (Articles L.561-1 à L.574-1 du Code Monétaire et Financier).